MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

Examen Professionnalisé Réservé d'Accès au Corps des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP)

Section : Génie Industriel

Option : Matériaux Souples

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Madame Christel IZAC
Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale

Présidente de jury

© www.education.gouv.fr

SOMMAIRE

I – COMPOSITION DU JURY

II – RÉSULTATS STATISTIQUES

III – CONTEXTE

IV – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION
1 – Présentation de l'épreuve
2 – Commentaires sur le dossier RAEP
3 – Analyse globale des résultats à l'épreuve
4 – Conclusion
5 – Résultats

V - ANNEXE

I - COMPOSITION DU JURY

Présidente

IZAC Christel - IA-IPR STI - Rectorat de Nantes

Épreuves d'admission

COTTIER Marie-Claire - Professeur - LPO Elie Cartan - La Tour du Pin
EMILE-EDOUARD Elisabeth – IEN-ET- Rectorat de Grenoble
LEBRETON Martine – Professeur – Lycée Buron - Laval
SOW Abdoulaye - IEN-ET - Rectorat de Reims

L'épreuve d'admission s'est déroulée au Lycée Eugène Livet à Nantes du 2 au 3 mars 2015. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à Madame la Proviseure du Lycée Eugène Livet ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

II - RÉSULTATS STATISTIQUES

Examen Professionnel Réservé Public

Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admission	Admis sur liste principale	Inscrits sur la liste complémentaire
27	21	18	0

Note obtenue par le premier candidat admis	19,5
Note obtenue par le dernier candidat admis	7,9

Examen Professionnel Réservé Privé

Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admission	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
0	0	0	0

III - CONTEXTE

À compter de la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.
Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.
La liste des disciplines qui font l'objet d'un recrutement est révisée chaque année.

L'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel est un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non une simple procédure de titularisation.

IV - RAPPORT DU JURY POUR L'EPREUVE D'ADMISSION

1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 annexe 2-2)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes et sa capacité à appréhender une situation professionnelle concrète.
En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).
L'épreuve comporte deux parties et prend appui sur ce dossier RAEP.

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).
Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat sur un sujet (voir exemples en annexe) défini par le jury et en lien avec le dossier RAEP fourni par le candidat.
L'exposé (dix minutes maximum) est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.
Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée avant le début de l'épreuve.
Le sujet à traiter lors de la deuxième partie de l'épreuve est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

Environnement matériel

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants et une connexion internet.
Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui a été remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.
Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.
La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique sont disponibles.
Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance, voire utiliser son ordinateur portable personnel.

Tous les candidats ont été reçus la veille de leur épreuve pour une réunion d'information. Les modalités de l'épreuve et les conditions matérielles leur ont été rappelées.

2. Commentaires sur le dossier RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.
Dans une première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement. Il est attendu que le candidat précise les compétences développées à chaque étape de son parcours professionnel et ne se limite pas à l'énumération des diplômes qu'il a obtenus.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. La réflexion peut être, étendue à la prise en compte de la diversité des élèves, à l'exercice de la responsabilité éducative ou encore à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Si le jury n'évalue pas le dossier RAEP, il s'appuie sur son contenu pour élaborer le sujet qui sera développé par le candidat dans la deuxième partie de l'épreuve.
Il est donc souhaitable que les candidats portent une attention particulière à la rédaction de ce document, tant sur la forme que sur le fond.
Afin d'améliorer la lisibilité des dossiers, il est conseillé que ces derniers comprennent une pagination, un sommaire, et un repérage des documents annexés. L'orthographe, le choix du vocabulaire professionnel utilisé et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attentions particulières.
Le jury regrette que de nombreux candidats aient eu des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle ou encore pour présenter une analyse réflexive sur leurs pratiques devant les élèves et se soient contentés de présenter un curriculum vitae.
Il est attendu que les candidats exposent clairement et de manière synthétique les éléments significatifs des missions éducatives qui leur ont été confiées. La description du parcours en entreprise ne doit pas être prédominante.
Le choix de l'activité qui est développée doit être pertinent, et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les objectifs visés doivent naturellement s'inscrire dans le cadre de référentiels de formation en vigueur ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée ;
- les éléments de synthèse permettant à l'élève de structurer les nouvelles connaissances.

Il ne s'agit pas de présenter une compilation des documents transmis à l'élève, ni de rapporter textuellement le déroulé d'une séance, mais de développer tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat.
Il est souhaitable que le niveau de l'activité présentée se rapproche du niveau attendu en lycée professionnel. La construction des compétences doit primer sur la fabrication du produit.
L'activité devra être correctement située dans la progression pédagogique et devra être en adéquation avec le niveau visé à cette période de l'année.

Le jury attend une activité issue des productions personnelles des candidats et non une exploitation d'un sujet ancien d'examen.

Pour enrichir la présentation, il est recommandé d'apporter notamment des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes.

Pour clore cette partie, le jury attend du candidat qu'il établisse un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer dans ses pratiques pédagogiques.

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier par leurs collègues ou leur chef de travaux afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.
Les candidats qui ont été accompagnés dans leur académie lors de l'élaboration de leur dossier ont présenté un travail répondant aux attentes du jury.

3. Analyse globale des résultats à l'épreuve

Contrairement aux années précédentes, les candidats ont su gérer leur stress et se sont exprimés oralement avec davantage d'aisance.
Pour réussir cette épreuve, il est indispensable de s'entrainer à communiquer devant un public de professionnels de l'éducation, mais aussi de s'astreindre à construire un exposé clair et structuré.

Le jury a noté une diminution de l'hétérogénéité de la qualité des différentes prestations.
Le niveau des présentations est globalement plus élevé, même si certaines prestations montrent toujours que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre dans la voie professionnelle.
Plusieurs candidats, qui ont su tirer profit des formations qui leur ont été proposées entre le dépôt de leur dossier dans les rectorats et l'épreuve orale, ont réalisé une prestation orale d'un niveau bien supérieur à celui que laissait présager la lecture du dossier RAEP.
Trop de candidats ont toujours une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en lycée professionnel comme l'accompagnement personnalisé, les EGLS, les PPCP ou encore les PFMP est attendue. Le candidat doit pouvoir expliciter ce que chacun de ces dispositifs particuliers peut amener comme plus-value dans la formation des élèves. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel.
Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître les référentiels de formation correspondant aux activités proposées et de s'emparer de la philosophie de la rénovation de la voie professionnelle ainsi que de la notion de cycle de formation.

Dans la première partie, les candidats doivent être brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue dans le dossier.
Le jury regrette le manque d'analyse réflexive des candidats sur leurs pratiques professionnelles et rappelle que l'activité présentée doit être la même que celle développée dans le dossier RAEP.

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet préparé en loge.

Le jury déplore toujours quelques hors sujets dans les réponses des candidats et un manque d'argumentation.
Lors des trente minutes de préparation, il est indispensable de prendre le temps de comprendre le sens de la question afin de structurer un argumentaire répondant à la problématique posée.
Plus que des compétences pointues dans un champ professionnel particulier, les candidats doivent montrer des compétences pédagogiques et didactiques, ainsi qu'un esprit d'analyse, de synthèse, et une aptitude réelle à la communication.
Le thème de l'évaluation pose des difficultés à certains candidats qui ne la conçoivent que sous l'angle de l'évaluation du produit et non celle des compétences à acquérir par l'élève. L'évaluation doit se baser sur des critères définis dans les référentiels.
Le concept du CCF n'est pas maitrisé. Il est trop souvent perçu comme une démarche d'évaluation ponctuelle avancée dans l'année scolaire.
Pour répondre au sujet, trop de candidats s'appuient sur les pratiques pédagogiques des équipes pédagogiques avec lesquelles elles ont travaillé sans faire preuve d'esprit critique.

4. Conclusion

Les candidats qui ont été encouragés et soutenus dans leur préparation à cet examen professionnel dans leur académie et qui ont suivi des formations, ont nettement amélioré la qualité de leur prestation.
La lecture attentive du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au BOEN N°30 du 25 juillet 2013 doit permettre aux candidats d'appréhender les attendus de cet examen professionnel.

5. Résultats

19 candidats ont composé pour cette épreuve de cet examen professionnel réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel.
La moyenne des notes obtenues est de 11,6.

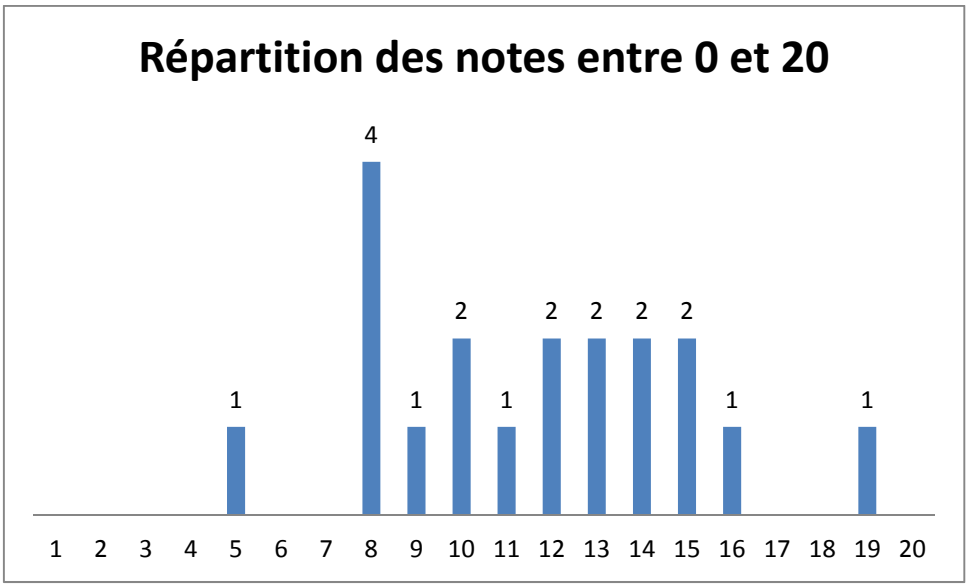

V – ANNEXE

Exemple de sujet pour la 2e partie de l'épreuve d'admission

Épreuve d'admission de l'examen professionnel réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

Section Génie Industriel
Option Matériaux Souples

Session 2015

Nom :
Prénom :
Numéro du candidat :

Question
Dans le cas d'une classe très hétérogène, quelles sont les différentes stratégies pédagogiques que l'on pourrait mettre en œuvre lors de la séquence présentée dans le dossier RAEP ?